

République FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	Envoyé en préfecture le 18/07/2025 Reçu en préfecture le 18/07/2025 Publié le ID : 078-257802413-20250718-2025071610-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SIVOS MBT
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5	L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ Le MERCREDI 16 JUILLET à 18h00
Date de convocation : 07/07/2025 Date d'affichage : 17/07/2025	Le Comité Syndical du SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Mme Patricia SADO Étaient présents : Mmes SADO, DESCOMBES, POELAERT, REMION, BASQUIN, Absent : M. LECONTE non excusé
Délibération 20250716-10	Secrétaire de séance : Alexandra REMION

OBJET : MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES SIVOS MBT

Madame le Présidente informe l'assemblée qu'à la demande du SGC de Rambouillet, des précisions sont à apporter quant aux dépenses de fonctionnement autorisées ainsi que l'ajout d'une imputation concernant les annonces sur la régie d'avances SIVOS MBT.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2021 instituant la création d'une régie d'avance des menues dépenses,

CONSIDÉRANT l'arrêté 2022-11 du 30 septembre 2022, portant modification de la régie d'avances SIVOS MBT ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : Dit que les dépenses de la régie d'avances couvrent les dépenses suivantes :

- Combustibles (pour l'outillage et machine hors voitures) : 60621
- Produits d'entretien : 60631
- Produits de petit équipement (quincaillerie, pharmacie, petit matériel de bureau de type lampe ou calculatrice, fourniture non stockable de type nappe, serviettes, verres et matériel nécessaire pour des ateliers scolaires : 60632
- Fournitures administratives : 6064

- Autres matières et fournitures (terre, plantes et produits gants, genouillère – liste non exhaustive) : 6068
- Fêtes et cérémonies (dépenses liées aux événements de l'école) : 6232
- Frais d'affranchissement : 6261
- Alimentation (denrées et boissons pour les besoins des manifestations scolaire, fêtes, kermesse et réunions) : 60623
- Publication (type annonce leboncoin ou autres supports) : 6237
- Mission (frais de déplacement) : 6256

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

La présidente,
Patricia SADO

